



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les quotas viticoles 2017 légèrement adaptés à la hausse en réponse aux dégâts de gel

Après la récolte généreuse de 2016, qui a suivi trois millésimes inférieurs à la moyenne, 2017 débute avec des gelées de printemps qui ont touché toute l'Europe viticole. Le canton de Vaud a lui aussi été touché par ces dégâts naturels. Ces circonstances climatiques conduisent à prendre des mesures au niveau des quotas viticoles en les augmentant légèrement, afin de satisfaire le marché du vin et d'assurer la demande en vin vaudois. Cette décision s'inscrit dans le cadre de la politique de promotion des vins vaudois que le Département de l'économie et du sport (DECS) mène en collaboration avec la Communauté interprofessionnelle du vin vaudois (CIVV).

Chaque année, le DECS fixe les quotas de production pour les divers crus de chaque région viticole, sur proposition de la CIVV. Ces droits de production, exprimés en litre de vin clair par mètre carré de vigne, représentent les volumes maximaux pouvant être encavés par les opérateurs de la branche vitivinicole.

Pour le millésime 2017, le département poursuit sa politique d'encouragement de la qualité des vins vaudois. Cette qualité, voulue par la réglementation AOC cantonale, s'exprime par le souhait de produire avant tout des vins d'appellations d'origine contrôlée, grands crus et premiers grands crus.

Les décisions cantonales, suite aux dégâts dus au gel, ont été prises après une large consultation menée par le chef du DECS, à l'unanimité par l'interprofession qui regroupe les représentants des producteurs, des encaveurs, des coopératives et des négociants, de toutes les régions vitivinicoles vaudoises.

Les quotas définis en 2016 sont maintenus pour 2017, avec une hausse de la production de chasselas pour la Côte, les Côtes de l'Orbe et Bonvillars de 0.9 à 0.96

l/m2 et pour le Chablais de 0,96 à 1.00 l/m2. Cette région touchée par le gel voit également les quotas des autres cépages blancs augmenter à 0.96 l/m2 et du pinot noir à 0.76 l/m2. Cette légère augmentation des quotas représente en moyenne pour le chasselas 0.06 bouteilles/m2.

Le DECS se réjouit d'une décision prise en concertation avec l'interprofession vitivinicole vaudoise et qui débouche sur un très large consensus

Ces chiffres, publiés ce jour dans la FAO, traduisent la volonté du département et de l'ensemble de la profession de maintenir, et si possible de développer, les parts de marché des vins dans un contexte très disputé.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 16 mai 2017

DECS, Philippe Leuba, conseiller d'Etat, 021 316 60 10 ; Frédéric Brand, chef du Service de l'agriculture et de la viticulture, 079 372 82 32 ; Olivier Viret, centre de compétences cultures spéciales - viticulture, 021 316 59 42 ; Gilles Cornut, président de la CIVV, 021 804 54 54

[Quotas_viticoles 2017](#)